

TARIFICATION RELATIVE AU PROGRAMME D'ACCREDITATION D'ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL

Les frais d'accréditation sont basés sur les coûts associés à l'examen des dossiers, aux travaux administratifs réalisés pour la gestion du Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental et à l'évaluation administrative ou technique des firmes, selon les fréquences prévues dans le cadre du processus d'accréditation de chacun des secteurs. Les frais relatifs aux différents types d'évaluations sont estimés selon le nombre d'heures prévues pour vérifier adéquatement la portée de l'accréditation sollicitée. La tarification prévue pour les secteurs est détaillée ci-dessous et les spécifications particulières y sont explicitées, le cas échéant. Les taxes (TPS et TVQ) sont applicables aux frais d'évaluation sur site seulement.

FRAIS POUR LE SECTEUR DE L'AIR

Dans le cas des firmes dont le système de management n'est pas homologué, des frais relatifs à l'évaluation administrative s'ajouteront selon le taux horaire prévu. Les tarifs pour chaque groupe de l'évaluation technique tiennent compte de tous les paramètres disponibles et des tarifs préférentiels sont appliqués si deux ou trois groupes sont réalisés au cours d'une même évaluation technique. La portée de l'accréditation pourrait être réduite si un ou plusieurs paramètres n'étaient pas vérifiés pendant plus d'une année.

ADMINISTRATION

ANNÉE 2024

Frais d'examen de dossier y compris l'examen de la demande et le suivi au comité d'accréditation	1 547 \$
Droits annuels d'accréditation y compris la mise à jour des dossiers et de la liste des firmes accréditées	1 547 \$

ÉVALUATION ADMINISTRATIVE (1 fois tous les 3 ans)

Frais d'évaluation administrative y compris la préparation du dossier, la réalisation de l'évaluation (7 heures), la rédaction du rapport d'évaluation et le suivi de l'évaluation	2 138 \$
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

ÉVALUATION TECHNIQUE (1 à 2 fois par an)

Frais d'évaluation technique y compris la préparation du dossier, la réalisation de l'évaluation, la rédaction du rapport d'évaluation et le suivi de l'évaluation :	
- Évaluation pour 1 groupe (7 heures)	2 851 \$
- Évaluation pour 2 groupes (14 heures)	4 280 \$
- Évaluation pour 3 groupes (21 heures)	4 998 \$

NOTE : Les frais de déplacement et de séjour sont facturés en sus.

FRAIS POUR LE SECTEUR AGRICOLE (MRF)

ADMINISTRATION

ANNÉE 2024

Frais d'examen de dossier y compris l'examen du formulaire d'inscription, la préparation du dossier et le suivi au comité d'accréditation	845 \$
Droits annuels d'accréditation y compris la mise à jour des dossiers et de la liste des firmes accréditées	845 \$

**ÉVALUATION TECHNIQUE (1 fois tous les 2 ans)
ET DE SUIVI (au besoin)**

Frais d'évaluation technique y compris la préparation du dossier, la réalisation de l'évaluation (1 journée), la rédaction du rapport et le suivi	1 434 \$
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

NOTE : Les frais de déplacement et de séjour sont facturés en sus.

Tout dépassement important du nombre d'heures prévues pour le traitement d'un dossier ou la réalisation d'une évaluation technique sera facturé au taux horaire de **126 \$** (taxables).

Un remboursement des frais annuels, pour les jours restants de l'année, s'applique à l'abandon de l'accréditation.

Tous les droits et les frais sont payables à l'ordre du **ministre des Finances**. Vous devez faire parvenir vos paiements à l'adresse suivante :

*Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage, boîte 11
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7*